MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction du pilotage et de la stratégie
Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle
Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY
RELATIF AUX RECRUTEMENTS
POUR L'ACCES AU CORPS
DES ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ÉTAT

CONCOURS EXTERNE, INTERNE
ET EXAMEN PROFESSIONNEL

SESSION 2022

Membres du jury

Pascal Mignerey, président, architecte et urbaniste général de l'Etat, ministère de la culture

Marie Deketelaere-Hanna, vice-présidente, inspectrice générale de l'administration du développement durable, ministère de la transition écologique

- Représentants du ministère de la culture :

Frédéric Aubanton, architecte et urbaniste en chef de l'État

Vincent Cassagnaud, architecte et urbaniste en chef de l'État

Bertrand-Pierre Galey, inspecteur général des affaires culturelles

Sophie Loubens, architecte et urbaniste en chef de l'État

- Représentants du ministère de la transition écologique :

Hubert Callier, architecte et urbaniste en chef de l'État

Céline Guichard, architecte et urbaniste de l'État

Anne Guillabert, architecte et urbaniste général de l'État

Julien Lacogne, architecte et urbaniste de l'Etat

- Pour l'épreuve d'anglais :

Anne Monmasson, professeur d'anglais

SOMMAIRE

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE 5

2- ÉPREUVES ÉCRITES 5

2.1-Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité 6

2.1.1- Présentation de l'épreuve 6

2.1.2- Présentation du sujet 6

2.1.3- Commentaires 6

2.1.4- Recommandations aux candidats 7

2.1.5- Bilan des notations 8

2.2- Épreuve n° 2 : analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition 9

2.2.1- Présentation de l'épreuve 9

2.2.2- Présentation du sujet 9

2.2.3- Documents fournis 9

2.2.4- Critères d'appréciation 10

2.2.5- Commentaires et recommandations aux candidats 10

2.2.6- Bilan des notations 11

2.3 - Épreuve n°3 : option patrimoine architectural urbain et paysage 12

2.3.1- Présentation de l'épreuve 12

2.3.2- Présentation de l'exercice 1 12

2.3.3- Présentation de l'exercice 2 13

2.3.4- Documents fournis 13

2.3.5- Critères d'appréciation 14

2.3.6- Commentaires et recommandations aux candidats 14

2.3.7- Bilan des notations 17

2.4 -Épreuve n°3 : option urbanisme-aménagement 18

2.4.1- Présentation de l'épreuve 18

2.4.2- Présentation du sujet 18

2.4.3- Documents fournis 19

2.4.4- Critères d'appréciation 19

2.4.5- Commentaires et recommandations aux candidats 19

2.4.6- Bilan des notations 22

2.5- Bilan statistique des épreuves écrites 23

3- ÉPREUVES ORALES 23

3.1- Épreuve n°4 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury 24

3.1.1- Présentation de l'épreuve 24

3.1.2- Commentaires et recommandations aux candidats ---- 25
3.1.3- Bilan des notations ---- 26
3.2- Épreuve n°5 : entretien avec le jury 26
3.2.1- Présentation de l'épreuve ---- 26
3.2.2- Commentaires et recommandations aux candidats ---- 26
3.2.3- Bilan des notations ---- 28
3.3- Épreuve n°6 en langue anglaise 28
3.3.1- Présentation de l'épreuve ---- 28
3.3.2- Commentaires et recommandations aux candidats ---- 28
3.3.3- Bilan des notations ---- 28
4- LES RÉSULTATS DU CONCOURS 29

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ouverture des concours externe et interne et de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État (AUE) au titre de l'année 2022 a été autorisée par arrêté conjoint du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Culture, en date du 27 octobre 2021, modifié par l'arrêté du 1er décembre 2021. La date limite de dépôt des dossiers d'inscription a été fixée au 14 janvier 2022.

135 candidats se sont inscrits, 75 pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (64 au concours externe, 7 au concours interne et 4 à l'examen professionnel) et 60 pour l'option urbanisme, aménagement (47 au concours externe, 10 au concours interne et 3 à l'examen professionnel).

La composition du jury a été fixée par arrêté en date du 27 octobre 2021. Il comporte 10 membres issus pour moitié du ministère de la transition écologique et pour moitié du ministère de la culture, et un examinateur de langue anglaise. Il a été présidé cette année par le chef de la délégation à l'inspection, la recherche et l'innovation du ministère de la culture (DIRI), la vice-présidence étant assurée par un membre du CGEDD.

Par arrêté en date du 27 octobre 2021, les deux ministères organisateurs ont fixé à 21 le nombre de places offertes aux concours, 15 pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (12 au titre du concours externe, 2 du concours interne et 1 de l'examen professionnel), et 6 pour l'option urbanisme, aménagement (4 au titre du concours externe, 1 du concours interne et 1 de l'examen professionnel).

Les épreuves écrites se sont déroulées le 28 février 2022 et les 1er et 2 mars 2022. 53 candidats se sont présentés à la première épreuve, 30 pour l'option patrimoine, (dont 28 au concours externe, 2 au concours interne et aucun à l'examen professionnel), et 23 pour l'option urbanisme, (dont 19 au concours externe, 2 au concours interne et 2 à l'examen professionnel).

Suite à la réunion d'admissibilité du 7 avril 2022, le jury a retenu les 15 candidats ayant obtenu 200 points ou plus, toutes épreuves confondues, soit 7 candidats dans l'option patrimoine, 8 candidats dans l'option urbanisme.

Les auditions des candidats se sont tenues du 30 mai 2022 au 2 juin 2022 et la réunion d'admission du 3 juin 2022 a conduit à retenir 10 lauréats au total, soit 4 pour l'option patrimoine, 6 pour l'option urbanisme (5 en liste principale et 1 en liste complémentaire).

2- ÉPREUVES ÉCRITES

Chaque candidat avait trois épreuves d'admissibilité à passer. Les candidats de l'examen professionnel n'avaient pas à passer l'épreuve d'analyse critique de dossier.

Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité (coefficient 5).

Épreuve n°2 : analyse critique de dossier, associant des éléments graphiques d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec proposition d'alternative ou contre-proposition (coefficient 5).

Épreuve n°3 : épreuve à option patrimoine architectural, urbain et paysager (coefficient 10).

Épreuve n°3 : épreuve à option urbanisme, aménagement (coefficient 10).

S'agissant des épreuves graphiques, les candidats pouvaient utiliser toutes les techniques de dessin de conception (schéma, croquis, code couleur, dessin à main levée, dessin géométrique simplifié …) à condition que les propositions respectent les échelles demandées et permettent une bonne lisibilité du parti ou de la pertinence de la solution technique élaborée lorsqu'il s'agissait de l'épreuve architecturale de l'option patrimoine.

2.1-Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité

2.1.1- Présentation de l'épreuve

L'épreuve consistait à traiter une question relative aux modalités selon lesquelles la santé façonne les villes en partant de la crise sanitaire et du confinement. Comme les années passées, elle avait pour objectif d'apprécier la culture des candidats sur les problèmes contemporains de société, leurs connaissances de l'histoire de la ville et de l'architecture, leur intérêt pour les perspectives à venir, ainsi que leur capacité à énoncer et défendre une argumentation, leur rigueur d'approche, leur ouverture d'esprit et la qualité de leur expression écrite.

2.1.2- Présentation du sujet

Le sujet était le suivant :

> « La crise sanitaire et le confinement ont eu pour conséquence des modifications des conditions et des rythmes de travail, d'habitation et de déplacement. Elles apparaissent durables dans leurs effets sur les besoins et les attentes en matière de logement, de locaux de travail, de mobilités, d'architecture et de formes urbaines : aspirations à d'autres formes d'habitat, redécouverte ce certains espaces et patrimoines voués au délaissement, modification des rythmes de vie, etc.
>
> Vous resituerez cette mutation dans l'histoire des territoires, de la ville et de l'architecture, sachant que la prise en compte de la santé dans leur conception a déjà une longue histoire.
>
> Vous identifierez et développerez les principales problématiques à prendre en compte pour répondre à cette situation nouvelle, dans un but de développement soutenable, en vous appuyant sur des exemples.
>
> Votre devoir ne dépassera pas deux copies doubles. Les croquis sont interdits. L'anonymat sera respecté. »

2.1.3- Commentaires

Le sujet faisait appel à des connaissances sur l'histoire et sur les évolutions des villes, sur les conséquences de la prise en compte de la santé dans celles-ci. Il offrait l'occasion de replacer, dans l'histoire urbaine, les inflexions ou révolutions apportées par des découvertes médicales, la prise en compte des épidémies, la conception de politiques publiques attentives au bien-être et à la santé ainsi que le cas échéant de relativiser leurs apports.

Le sujet s'adressait aux candidats des deux options, de manière équivalente.

La formulation du sujet, comme à l'accoutumée, suggérait un plan, celui-ci abordant d'abord les conséquences de la crise sanitaire et du confinement, question d'actualité ne devant pas poser de difficultés particulières ; puis leur rapprochement avec des événements de l'histoire des villes, en faisant appel aux connaissances professionnelles des candidats.

Il y a eu, en 2022 comme en 2021, peu de copies visiblement inachevées, ou excessivement courtes. Cependant, beaucoup de candidats n'ont pas fait preuve de la prise de hauteur et de recul par rapport au sujet, nécessaires pour apporter une réflexion personnelle argumentée et étayée par des exemples.

Plusieurs candidats se sont arrêtés à un thème, le logement ou les déplacements par exemple, sans les replacer dans un ensemble de modifications, que l'énoncé du sujet proposait. Beaucoup aussi ont fait une narration de l'histoire urbaine en y plaçant les enjeux de la santé, et les mutations qui en résultent en général ; il aurait été préférable, comme le suggérait l'énoncé du sujet, d'identifier les modifications provoquées par la crise et le confinement et de les inscrire dans les types de mutations dues à la santé en lien avec l'histoire des villes. Notamment, le confinement a un précédent célèbre pendant la Régence de Philippe d'Orléans et la peste de Marseille de 1720, exemple cité et analysé dans la presse pendant le confinement de 2020.

Sauf exception, syntaxe et orthographe sont dans l'ensemble en amélioration par rapport aux années passées. De même, l'amélioration de la présentation formelle se confirme. Les candidats doivent avoir comme souci de faciliter la lecture, par une copie aérée, une écriture lisible, un style fluide, en épreuve de concours comme ailleurs.

Sur le fond :

Le sujet se scindait aisément en deux parties, l'une faisant appel à la connaissance de l'actualité, nourrie en période de confinement et après, dans les médias quotidiens comme dans la presse professionnelle, sur les différents thèmes qu'il était proposé d'aborder. L'autre à des connaissances qui devraient être courantes pour des architectes ou des urbanistes, le sujet n'exigeant pas de connaissances pointues de telle ou telle période et n'obligeant pas à sortir de l'Histoire de France.

Plusieurs candidats ont reformulé le sujet, l'ont alors traité selon leur définition et se sont égarés dans des hors-sujet, que les correcteurs ont traité avec une certaine bienveillance. Certains cependant n'ont pas mentionné les mots de crise sanitaire ou de santé et disserté sur tout autre chose, ce qui relevait là d'écarts inacceptables.

Les conditions de vie et de logement, le télétravail comme les mobilités, pendant et après le confinement, ont été largement commentés et ont fait l'objet de rapports disponibles au moment du concours, et de publications du Plan Urbaniste Construction Architecture (PUCA). Les connaissances pour traiter la première partie relevaient de l'attitude curieuse et intéressée à la vie et aux évolutions de la société et de la cité, qu'on peut attendre de candidats se destinant à participer aux décisions publiques relatives au cadre de vie.

Les connaissances nécessaires à la seconde partie - pour qui suivait le plan suggéré par le sujet - offraient aux candidats des deux options l'occasion de faire état de leurs connaissances professionnelles et de leur culture.

Comme les années passées, la plupart n'ont pas perçu la nécessité de prendre le recul critique auquel appelait le sujet et ont été déstabilisés par l'impossibilité de traiter cette épreuve sous forme d'une chronologie de l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme, ce qui les a conduits à rattacher leur propos à la problématique du sujet au fil des seuls exemples choisis.

2.1.4- Recommandations aux candidats

Un concours se prépare, pour les épreuves écrites comme pour les épreuves orales, et les recommandations qui suivent valent pour les deux natures d'épreuves. Les recommandations aux candidats sont de même nature que les années précédentes.

L'énoncé du sujet doit être lu attentivement, car il suggère la plupart du temps un plan possible pour répondre aux questions posées, mais également le champ de la réflexion qui doit soutenir la ou les réponses. Ce qui devrait normalement éviter aux candidats des hors-sujets fréquents, ou des propos révélant que le sujet n'a pas été compris.

L'introduction et la conclusion de la copie sont déterminantes pour apprécier, d'une part la compréhension de l'énoncé et le cheminement prévu pour traiter le sujet, d'autre part la capacité à synthétiser et clore le raisonnement, le cas échéant en prenant nettement position.

L'annonce d'un plan et l'énumération de parties numérotées ne sont cependant pas une condition suffisante pour une démonstration logique, organisée et claire. Certaines copies peuvent exposer un propos convaincant et bien articulé de manière très littéraire, alors que d'autres, d'apparence très structurée, n'aboutissent au final qu'à une succession de réponses juxtaposées les unes aux autres, auxquelles parfois la conclusion tente *a posteriori* de donner un cheminement cohérent. L'annonce d'un plan et sa mise en évidence doivent mettre en valeur le déroulement logique de la pensée, sans avoir recours tout au long du devoir à des phrases intermédiaires de type « nous avons vu que … et

maintenant nous allons montrer que … ».

Il est bien entendu à nouveau recommandé aux candidats de se tenir informés de l'actualité en général, et plus particulièrement de celle des principaux débats dans l'ensemble des domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'architecture. La capacité à pouvoir illustrer une idée ou une proposition par une référence pertinente témoigne à la fois d'un intérêt pour un sujet et pour l'actualité, et de l'aptitude à prendre en main de telles problématiques.

De la même manière, il est recommandé aux candidats d'avoir des connaissances en matière d'organisation administrative française, de politiques publiques relevant des métiers d'un Architecte Urbaniste de l'État et de se renseigner sur son contexte de travail et ses modalités d'intervention.

La gestion du temps, exigée pour les épreuves du concours, n'est pas sans rapport avec la capacité à traiter des urgences et à gérer le temps dans la vie professionnelle. Ces contraintes ne peuvent excuser une rédaction incorrecte tant dans sa syntaxe que dans son orthographe.

Enfin, les candidats doivent s'abstenir de signer leurs copies, ce qui rompt l'anonymat et les éliminent.

2.1.5- Bilan des notations

La diversité de la qualité des copies a conduit à étaler les notes 1 à 16,30 /20, de façon homogène entre les deux filières, et les 53 notes se répartissent ainsi :

- 2 copies notées au-dessus de 16 ;

- 6 copies notées entre 12 et 16 ;

- 13 copies notées de 8 à 11 ;

- 19 copies notées de 5 à 7,99 ;

- 13 notes éliminatoires inférieures à 5.

Bilan de l'épreuve 1 : dissertation	Externe		Interne		Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	8	4	0	0	1	0	**13**
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	14	6	2	1	0	2	**25**
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	5	8	0	0	0	0	**13**
Notes supérieures à 15/20	1	1	0	0	0	0	**2**
Total	**28**	**19**	**2**	**1**	**1**	**2**	**53**

2.2- Épreuve n° 2 : analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition

2.2.1- Présentation de l'épreuve

L'épreuve consiste, à partir d'un projet architectural et urbain et dans une position institutionnelle donnée, à en faire une analyse critique et à présenter les corrections ou contre-propositions correspondantes. Elle a pour objet de mesurer les connaissances architecturales, urbaines et paysagères des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse d'un projet et de ses enjeux dans un contexte institutionnel et juridique donné, leur jugement, la qualité de leur diagnostic, leur aptitude à expliquer et motiver leur point de vue.

2.2.2- Présentation du sujet

Le sujet proposé portait sur la restructuration lourde de l'entrée sud du centre historique de Bordeaux dans le cadre de l'opération d'intérêt national dénommée « Bordeaux-Euratlantique ». Cette vaste opération, menée par l'établissement public d'aménagement précité, est centrée sur la gare Saint-Jean et correspond à la zone de redynamisation et d'influence démographique induite par l'arrivée de la LGV. Elle est destinée à réaménager 738 hectares à cheval sur les communes de Bordeaux, Bègles et Floirac.

A l'instar de ce qui a déjà été réalisé plus en aval du fleuve sur la rive gauche, les acteurs du territoire souhaitent prolonger vers le sud la requalification des quais. Il s'agit aussi de permettre aux 18 millions d'utilisateurs annuels de la gare de se rendre en hyper-centre en traversant un quartier plus qualitatif que les délaissés actuels.

Un promoteur d'envergure internationale, spécialisé dans les opérations urbaines complexes, se porte acquéreur de trois macro-lots afin d'y développer un important programme, essentiellement commercial, sur plus de 67 000 m^2.

L'énoncé du sujet

> « Au regard de la nature de ce projet hors normes, de son rapport à la ville, de son traitement architectural et de ses incidences potentielles sur la valeur universelle exceptionnelle du bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial et dont l'État est garant, la Préfète de la Gironde, autorité compétente pour délivrer les permis de construire d'une OIN, vous demande de lui préparer un rapport circonstancié destiné à effectuer un arbitrage.
>
> En vous basant sur une analyse multicritère du contexte et sur une critique objective du projet, vous rédigerez un rapport présentant les atouts et les faiblesses d'une telle opération et vous présenterez les ajustements, ou contre-propositions correspondantes, que vous pourrez illustrer de quelques schémas de principe.
>
> Votre analyse portera notamment sur les thèmes suivants :
>
> - l'insertion urbaine et le rapport à la ville ;
>
> - les déplacements ;
>
> - la conservation patrimoniale ;
>
> - le traitement architectural ;
>
> - la qualification des espaces publics. »

2.2.3- Documents fournis

- Document texte du sujet : 6 pages A4 ;

- Planches graphiques et photographiques : 31 planches A3.

2.2.4- Critères d'appréciation

Qualité rédactionnelle : lisibilité du plan, orthographe, syntaxe, vocabulaire et présentation / croquis (5,5 points)

Capacité d'analyse et de hiérarchisation des enjeux d'une situation donnée (4 points)

Capacité à discerner et poser une problématique (4 points)

Capacité à prendre une position et à l'exposer (6,5 points)

2.2.5- Commentaires et recommandations aux candidats

Au cœur d'un secteur métropolitain particulièrement soumis à la pression foncière, les dynamiques d'aménagement qui traversent ce site sont nombreuses et contribuent à rendre complexe la stratégie immobilière à adopter. L'emplacement en question, par la nature de ses diverses occupations, avec ses qualités historiques, paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales présentait un contexte et un ensemble de données riches à exploiter. L'examen des lieux et de l'envergure du projet, impliquant différents acteurs, donnait au candidat matière à identifier des enjeux d'évolution sur un site contraint et à raisonner de façon transversale, dans l'espace et le temps, en intégrant les volets programmatique, opérationnel et financier.

Cette épreuve visait à évaluer l'aptitude des candidats à discerner une problématique urbaine confrontant des politiques publiques multiples : environnementales (écologie, risques naturels), urbaines (fonctionnalités, habitabilité, mobilités), économiques (foncier, stratégie immobilière) et architecturales (protection patrimoniale, valorisation d'architectures et d'espaces historiques). Il s'agissait aussi de mesurer la capacité des candidats à identifier et hiérarchiser les enjeux, à mettre en œuvre une méthode d'analyse claire, développer un argumentaire cohérent à partir des données annexes et du sujet, pour appuyer leurs propositions et justifier d'un avis utile à l'instruction du dossier.

Alors même que le sujet permettait d'aborder des thématiques à spectre très large, force est de constater que de nombreux candidats n'ont pas eu la nécessaire vision globale attendue pour de futurs AUE. Si ponctuellement certaines copies présentaient des analyses pertinentes sur un thème précis, elles manquaient toutefois de pertinence par leur absence d'ouverture sur d'autres sujets pourtant tout aussi importants. Ainsi, de nombreuses copies se sont focalisées sur la dimension architecturale en ne faisant que peu de cas de la dimension urbaine du projet. D'autres ont proposé une intéressante analyse en termes de foncier et de stratégie immobilière mais en oubliant de prendre en compte les volets environnement et mobilité.

D'une façon générale, c'est le manque de vision d'ensemble et la difficulté à maîtriser les différentes échelles d'appréhension du projet qui constituent le point faible de nombreuses copies. Certains candidats ne se sont pas posés les bonnes questions et se sont perdus dans des points de détails bien loin des enjeux en présence. D'autres se sont focalisés à outrance sur certains sujets en omettant de prendre le nécessaire recul pour une réflexion plus approfondie.

Si les enjeux généraux ont globalement été identifiés par de nombreux candidats, les analyses sont souvent restées succinctes et peu critiques. Elles témoignaient d'un degré d'expertise trop faible au regard du niveau attendu pour ce type de concours.

Dans la même lignée, les propositions d'amélioration ont été très basiques et manquaient de hauteur de vue. Une simple liste de propositions présentée sous forme de tirets n'est pas suffisante !

Sur la forme, comme explicité dans l'énoncé, il était attendu une note rédigée et structurée selon un plan simple : analyse du contexte du projet, en se basant sur les documents fournis et les points méritant une attention particulière. Compte tenu du temps imparti à l'épreuve, 4 heures, et de sa nature, une note de synthèse de 4 pages était largement suffisante pour apprécier l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat. Cette note pouvait être accompagnée de schémas pour une meilleure communication.

L'utilisation du dessin -même schématique- comme moyen d'expression semble être en perte de vitesse. Cela est d'autant plus regrettable que devant des partenaires institutionnels un croquis permet de faire rapidement passer une idée.

2.2.6- Bilan des notations

La diversité de la qualité des copies a conduit à étaler les notes 2 à 16,30 /20, de façon homogène entre les deux filières, et les 53 notes se répartissent ainsi :

- 1 copie notée au-dessus de 16 ;
- 3 copies notées entre 12 et 15,99 ;
- 9 copies notées de 8 à 11,99 ;
- 4 copies notées de 5 à 7,99 ;
- 2 notes éliminatoires intérieures à 5.

Bilan de l'épreuve 2 **Analyse critique d'un dossier**	Externe		Interne		Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	4	2	0	0	1	2	**9**
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	10	7	0	1	0	0	**18**
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	14	9	2	0	0	0	**25**
Notes supérieures à 15/20	0	1	0	0	0	0	**1**
Total	**28**	**19**	**2**	**1**	**1**	**2**	**53**

2.3 - Épreuve n°3 : option patrimoine architectural urbain et paysage

2.3.1- Présentation de l'épreuve

Cette épreuve à option se décomposait en deux exercices.

L'exercice 1 portait sur la sécurisation et la stabilisation de l'église de La Madeleine, bordant l'ancien couvent des Prêcheurs, située à Aix-en-Provence, et classée au titre des monuments historiques.

A partir de documents graphiques et écrits (historiques, relevés, et photographies) il s'agissait de :

- diagnostiquer les pathologies ;
- proposer de manière graphique et en légende le protocole de sécurisation et de stabilisation provisoire des ouvrages.

L'exercice 2 consistait à proposer un projet d'extension d'un musée dans l'emprise du couvent des Prêcheurs, protégé en partie au titre des monuments historiques et également régi par le plan de sauvegarde et de mise en valeur d'Aix-en-Provence.

A partir d'un contexte historique et urbain dans un quartier de ville ancienne, d'un descriptif du bâti, de la réglementation urbaine et patrimoniale, de présentations photographiques et graphiques et d'un programme de création d'un édifice, il s'agissait de montrer l'intérêt patrimonial du site, et de faire des propositions graphiques en fonction du programme pour la valorisation et la sauvegarde d'un îlot bâti.

Cette épreuve visait à vérifier la capacité des candidats à appréhender, analyser et comprendre un site urbain protégé dans la ville ancienne, ainsi qu'à faire une greffe adaptée au contexte patrimonial, architectural, urbain et paysager.

2.3.2- Présentation de l'exercice 1

L'épreuve portait sur l'église de la Madeleine, qui a connu des mouvements de dévers, au sud, dès sa reconstruction en 1702.

Une campagne de bouchage de fissures des voûtes avait été entreprise il y a quelques années.

Après un été sec et de fortes pluies, des mouvements se sont accentués entre la 3^{e} et la 4^{e} travée de la nef (fissurations en coup de sabre de la pile S.9, déformation du doubleau et réouverture des fissures de la voûte de la nef au droit du mur sud, déformation du doubleau et de la voûte du bas-côté).

Le candidat devait :

- Décrire et analyser ces pathologies pour en établir le diagnostic, en émettant des hypothèses quant aux facteurs aggravants ;
- Proposer de manière graphique et écrite le protocole des mesures de mise en sécurité appropriées et les dispositifs de consolidation d'urgence à mettre en œuvre pour stopper ces désordres et assurer la sécurisation des personnes et des biens.

Le rendu devait figurer sur un calque A0 les éléments de stabilisation proposés et comporter :

- un plan au sol au 1/100^{e} ;

- une coupe transversale au 1/100^{e} ;

- une coupe élévation longitudinale au 1/100^{e} ;

- un détail au 1/25^{e} d'un élément de stabilisation proposé.

Les différents plans et coupes pouvaient être, le cas échéant, complétés par des dessins et des schémas explicatifs légendés.

Les ouvrages mis en œuvre devaient pouvoir faire l'objet de mesures de réglage ou d'ajustement et ne pas entraver les travaux définitifs ; le dispositif devait être en mesure de perdurer au moins une dizaine d'années.

2.3.3- Présentation de l'exercice 2

Il s'agissait du projet d'aménagement et d'extension du musée dans l'emprise du couvent des Prêcheurs :

Le sujet décrit dans un premier temps le projet de la ville d'Aix-en-Provence, d'implanter un centre d'Art contemporain dans les bâtiments de l'ancien couvent des prêcheurs, après la désaffectation du collège en 2015.

Le programme et l'organigramme y sont définis : il s'agira d'un équipement culturel ouvert sur la ville, composé de salles d'exposition permanente, de salles d'exposition temporaire, organisées autour du cloître sur deux niveaux. L'aile de l'ancien noviciat sera occupée par les bureaux de l'équipe du musée. L'aile de la Verrière ou aile est accueillera, quant à elle, une petite partie des salles d'exposition permanente et un restaurant.

La seconde partie de l'énoncé précisait et cadrait la proposition. Il est demandé aux candidats de projeter l'extension du musée, comprenant le programme prévu dans l'aile est avec un auditorium dont l'accès sera indépendant à celui du centre d'Art pour les manifestations nocturnes (rue Chastel). En effet, au cours de travaux d'entretien des couvertures, un incendie s'est développé dans l'aile est. Lorsque le feu est enfin maîtrisé, les services de la ville constatent que l'aile de la Verrière est entièrement détruite. Les structures métalliques sont très altérées, les maçonneries irrécupérables, même les platanes de la cour de la Verrière ont brûlé. Par miracle, les cuisines du rez-de-chaussée, inscrites au titre des Monument Historiques, ont été épargnées. La disparition de cette partie de l'édifice est l'occasion de lancer une réflexion en termes de composition architecturale et de projeter une fonction qui manquait au futur musée : celle d'un auditorium permettant d'accueillir conférences et spectacles variés.

Enfin, en fonction du parti pris architectural, le candidat devait expliquer s'il y avait lieu d'envisager une modification du PSMV en vigueur sur la ville d'Aix-en-Provence et quels en seraient les termes.

Le rendu devait comporter les éléments suivants à rendre sur un format A0 :

● une perspective du projet présentant le bâti et notamment la façade pignon depuis la rue Chastel ;

● un plan de masse au 1/500^{e}, détaillant les extérieurs et accès ;

● les plans au 1/200^{e} des 2 niveaux principaux (la surface de chacun des espaces étant impérativement indiquée) ;

● la façade rue Chastel au 1/200^{e} ;

● une coupe-élévation au 1/200^{e} représentative du projet ;

● toute vue (coupe, façade...) au choix du candidat pour expliciter son parti ;

● l'extrait du PSMV amendé et annoté si nécessaire.

Il était demandé aux candidats des rendus suffisamment légendés pour permettre de bien comprendre les intentions du projet. Cette année, il était également demandé une note explicative sur feuille A4.

2.3.4- Documents fournis

Les documents remis aux candidats étaient les suivants :

Un dossier d'énoncé du sujet de 36 pages format A3, comprenant l'exposé du contexte urbain illustré de données relatives à l'histoire du site, aux documents de planification le concernant, de l'iconographie ancienne, des vues aériennes et vues actuelles, des plans et coupes (cadastre, occupation du sol,

hauteur des bâtiments, disponibilités foncières) à plusieurs échelles et les éléments du programme, la réglementation urbaine et patrimoniale en vigueur.

Pour l'exercice de sécurisation et de stabilisation était spécifiquement fourni un reportage des pathologies avec plans, coupes, élévations, localisant les fissures, illustrées de photographies et de textes.

A noter que les planches de contexte historique étaient parsemées d'indices sur des transformations ayant pu avoir un impact sur la structure du bâtiment.

Les candidats disposaient des fonds de plan nécessaires du 1/500e au 1/25e, destinés à entrer dans les deux planches.

2.3.5- Critères d'appréciation

Les principaux critères d'appréciation définis pour évaluer les réponses des candidats étaient les suivants :

Pour l'épreuve de sécurisation :

- la pertinence de l'analyse et du diagnostic ;

- la pertinence du protocole de sécurisation ;

- la qualité technique de la proposition graphique.

Pour l'épreuve de réhabilitation et d'extension du musée :

- la pertinence du parti architectural ;

- la qualité du traitement du bâti existant et du bâti neuf ;

- la cohérence des aménagements intérieurs ;

- le commentaire sur le PSMV d'Aix-en-Provence au regard du projet rendu.

Pour la présentation des deux planches : la clarté des éléments d'information et de la mise en page, la maîtrise des échelles de représentation, notamment leur cohérence et complémentarité, la qualité graphique des dessins et la lisibilité du rendu étaient attendus.

2.3.6- Commentaires et recommandations aux candidats

Épreuve 1 : Sécurisation de l'église Sainte-Madeleine

Concernant les mesures de sécurisation des personnes, une douzaine de candidats a omis les mesures d'alerte et de fermeture ou l'établissement de périmètre de sécurité.

Parmi les alertes certains témoignent d'une méconnaissance administrative : ne prévenant pas le maire (propriétaire de l'édifice) ou alertant l'ACMH sans citer la DRAC/CRMH ou l'ABF territorialement compétent. Deux candidats ont en revanche prévu un arrêté de péril sur les maisons contiguës à l'église.

La pertinence de l'analyse a été variable : La pluie étant citée dans les données de l'exercice, plusieurs candidats ont imputé les désordres à l'état des couvertures et ont prescrit une mise hors d'eau provisoire, voire un parapluie couvrant tout l'édifice, alors qu'aucune vue de la charpente n'était fournie. C'est son incidence sur les sols qui était attendue.

Le sujet nécessitait de prendre en compte à la fois les pièces graphiques et les données historiques jalonnant le dossier pour diagnostiquer toutes les problématiques structurelles de l'édifice, notamment :

- Un sol sensible aux aléas pluie/sécheresse et supposé argileux ;
- Des fondations supposées hétérogènes (vue l'histoire du monument) ;

- Une surcharge générale liée à la reconstruction au XVII^{ème} siècle, lorsque les voûtes d'arêtes se sont substituées aux voûtes d'ogives gothiques (idem) ;
- Des contrebutements altérés : par la transformation et l'ouverture des chapelles latérales transformées en bas-côté continu et par des contreforts extérieurs grugés par des constructions particulières adossées.

Diagnostic

Les données de l'exercice faisaient apparaître un point faible de l'édifice, précisément au niveau de la pile S9 (trahi par la fissuration verticale des parements), supposant le cumul d'un écrasement par surcharge ponctuelle du pilier accentué par un problème de fondation (la période de pluie précédant l'évolution des désordres ayant possiblement affecté un sol instable, des fondations hétérogènes et un sol argileux).

L'écartement des arcs doubleaux de la nef et du bas-côté de la travée 9 nécessitait la mise en place de tirants judicieusement placés.

Huit candidats ont placé des tirants dans la nef, mais ils les ont majoritairement positionnés trop bas, à la naissance de l'arc, au lieu de les placer à l'emplacement approprié (au-delà du tas de charge soit environ 30°).

Un candidat l'a correctement placé, uniquement dans le bas-côté.

Une majorité de candidats, les deux-tiers, a en revanche cru bon de mettre sur cintre, parfois en sus d'un tirant, l'arc doubleau de la nef, certains étayant même l'ensemble des travées.

Cet étaiement inutile a souvent été dessiné de surcroît de manière fantaisiste, hors d'échelle notamment dans la répartition et la section des bois (s'agissant de bastaings), sans plancher de répartition, sans possibilité de vérinage entre le tabouret et le cintre.

La pile S9 portant les stigmates d'une surcharge d'écrasement nécessitait donc d'être soulagée et stabilisée par frettage. Le dispositif devait permettre de ne pas gêner les investigations puis l'accès au parement et aux fondations pour une reprise en sous-œuvre.

C'est dans cette zone, à savoir sous les grandes arcades du gouttereau et les arcs des bas-côtés que l'on attendait des étaiements. La plupart des candidats les ont prévus, mais là encore avec une conception des cintres parfois faible ou hors d'échelle.

Plusieurs candidats ont omis la mise sur étais des trois arcs, se limitant au frettage de la pile.

Le détail du frettage a été globalement traité, mais seuls deux candidats ont calé les modénatures avec du bois, la plupart usant de plâtre ou mortier, peu résistant.

Enfin, concernant le bâti enchâssant l'édifice, certains passages et escaliers ayant été pratiqués au fil du temps aux dépens des contreforts, le comblement et l'étrésillonnement de ces vides étaient nécessaires. Seuls deux candidats les ont prévus, moyennant un dispositif réaliste.

Quatre candidats ont positionné un buton contre les façades de la rue Portalis, dans l'axe du contrefort de la pile S9, ce qui n'était pas nécessaire, alors qu'un seul prévoyait simultanément l'étrésillonnement des vides des contreforts.

Un autre candidat envisage, à terme, de démolir ce bâti pour dégager le monument, comme on l'eût fait au XIX^{ème} siècle, alors que ces maisons sont quasi contemporaines de la reconstruction de l'église au XVII^{ème} siècle et qu'elles constituent la caractéristique du couvent.

Épreuve 2 : réhabilitation d'une aile et extension du musée

L'exercice proposait aux candidats de porter leur réflexion sur les sujets suivants :

- Comment envisager une greffe architecturale dans un site à forte valeur patrimoniale ?

- Quelle expression architecturale pour un bâtiment inséré au cœur d'un monument historique ?

- Comment insérer un nouveau programme avec l'existant ?

- Comment annoncer un équipement dans une rue secondaire ?

Ces pistes simples de réflexion permettaient d'observer, de la part des candidats, la connaissance et la pratique de la ville ancienne, l'aisance de la manipulation des différentes échelles architecturales dans un contexte particulièrement patrimonial.

Différentes implantations de l'extension par rapport au monument historique ont été proposées : une première option était une extension identique à l'existant, reprenant la forme de l'aile de la verrière ; l'auditorium était alors enterré sous la cour principale dont le traitement devenait très minéral ; l'auditorium placé au nord demandait que la différence d'altimétrie du site (plus de 2 mètres) soit prise en compte ; la cour de la Verrerie devenait pour certains un vrai jardin, deux candidats proposaient l'auditorium placé au sud en fond de parcelle complètement isolé. D'autres, enfin, ont préféré installer l'équipement au cœur de la cour de la Verrerie développant une cour adossée à l'existant pour créer un parvis accueillant. L'extension a pu être positionnée le long de la rue Chastel refermant l'édifice sur l'ilot. Afin de maintenir une harmonie avec l'existant, quelques candidats ont proposé le modèle du cloître en plan comme en élévation, un vocabulaire architectural assurant une continuité avec le Monument historique ; beaucoup ont préféré une architecture contemporaine assez sobre, peu ont proposé une architecture contemporaine affirmée. Les correcteurs ont déploré le peu d'attention portée aux matériaux employés et aux détails architecturaux permettant de qualifier le projet. Il en est de même concernant les aménagements du jardin ou de la cour, trop peu de candidats portant une profonde attention à ces espaces non bâtis.

La présentation fonctionnelle paraissait globalement simple et beaucoup ont proposé une distribution des salles d'exposition en continuité avec les salles existantes, prenant en considération l'opportunité de maintenir le lien étroit avec l'escalier monumental datant du XVII^{ème} siècle, particulièrement bien situé à l'articulation des deux bâtiments. La salle du restaurant était proposée ouverte sur la cour intérieure ou un espace public. L'accueil de l'auditorium était quant à lui souvent commun au restaurant. Par contre, étonnamment, des copies présentaient une discontinuité entre salles existantes du musée et salles créées. Certaines copies ont même présenté une continuité entre les salles du musée et le restaurant. Une copie proposait l'auditorium à l'étage rendant difficile les accès et la distribution.

La lisibilité de l'équipement rue Chastel a été permise par la création d'un parvis, un travail de perméabilité du mur de clôture, l'expression affirmée du pignon, voire de la construction de l'extension le long de la rue.

Beaucoup de planches présentaient des faiblesses de dessin notamment perspectifs. Un manque général de précision sur les plans a été observé ; quelques planches étaient inabouties et le programme inintelligible.

Par ailleurs, il y a eu une bonne lecture du PSMV notamment en termes de maintien et de constructibilité de la parcelle.

Conseils globaux

Afin de se préparer au mieux à l'épreuve de l'option patrimoine architectural, urbain et paysager telle qu'elle est décrite dans le règlement du concours, il est nécessaire d'acquérir des bases élémentaires en matière de compréhension de la ville traditionnelle, de diagnostic patrimonial, de techniques d'intervention sur les monuments anciens, et de références de réutilisation d'édifices patrimoniaux. Se constituer un référentiel de réutilisations et de restaurations de ce type d'édifices, représente, tout comme une expérience professionnelle ou pratique dans ces domaines, un atout incontestable.

2.3.7- Bilan des notations

La diversité de la qualité des copies a conduit à étaler les notes 1 à 15,50 /20, de façon homogène entre les deux filières, et les 53 notes se répartissent ainsi :

- 0 copie notée au-dessus de 16 ;
- 4 copies notées entre 12 et 15,99 ;
- 8 copies notées de 8 à 11,99 ;
- 11 copies notées de 5 à 7,99 ;
- 8 notes éliminatoires inférieures à 5.

Bilan de l'épreuve 1 Option patrimoine	Externe		Interne		Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	7	0	0	0	1	0	8
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	17	0	2	0	0	0	19
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	3	0	0	0	0	0	93
Notes supérieures à 15/20	1	0	0	0	0	0	1
Total	**28**	**0**	**2**	**0**	**1**	**0**	**31**

2.4 -Épreuve n°3 : option urbanisme-aménagement

2.4.1- Présentation de l'épreuve

L'épreuve consistait à établir une proposition d'aménagement d'un territoire urbain à partir d'un contexte et d'un programme d'opération donnés. Les grandes orientations du projet devaient être exprimées et explicitées à partir du diagnostic de ce territoire, en précisant les conditions de réalisation du programme, au moyen de supports graphiques et écrits.

Cette épreuve visait à vérifier la capacité des candidats à analyser un territoire dans son contexte environnemental, économique et social, à comprendre une commande, à appréhender les enjeux au regard des politiques publiques actuelles et enfin à établir une proposition d'aménagement dans ses dimensions stratégiques et opérationnelles.

2.4.2- Présentation du sujet

Sur la commune d'Antibes, pôle urbain majeur du département des Alpes-Maritimes, le sujet proposait un secteur d'étude situé principalement en contrebas de la voie de chemin de fer et de la gare, au niveau du port actuel entre le centre-ville historique, le Fort Vauban, et la Baie des Anges.

Les emprises proposées représentaient environ 32 ha, dont 12 ha de friches urbaines, et 20 ha d'espaces publics de quais et bords de mer à qualifier.

Dans un contexte de rareté des opportunités foncières à proximité du centre historique d'Antibes et du bord de mer, il s'agissait de proposer un projet urbain directeur qui ambitionne simultanément :

- La transformation du secteur situé entre le centre et la baie des Anges en morceau de ville ;

- La valorisation du contexte urbain du Fort carré et du port Vauban ;

- La construction de logements en bord de mer et à proximité immédiate du centre d'Antibes ;

- La construction d'un quartier de mixité sociale et fonctionnelle qui élargisse la notion de centralité ;

- L'implantation d'équipements publics en lien avec le parti pris de composition du nouveau quartier ;

- L'atténuation des coupures dues aux infrastructures ferroviaires et routières ;

- La qualification des vastes espaces publics autour du port pour en faire d'agréables espaces de vie et de déambulation, connectés à la ville dans laquelle ils s'insèrent ;

- L'affirmation d'une cohérence de quartier sur l'ensemble du secteur.

En termes de programme, il était demandé de proposer une offre diversifiée d'au moins 400 logements dont 50 % à vocation sociale, un équipement public « maison des ports de Méditerranée » pouvant jouer un rôle de tiers-lieu, une capitainerie (intégrée ou non à l'équipement), des activités de commerce et de restauration et enfin une offre de stationnement de 900 places en superstructure destinée à satisfaire les besoins nouveaux et à remplacer le stationnement en surface autour du port. La composition urbaine devait être structurée par des espaces publics qualifiés en fonction des usages.

Restitution du travail :

- 2 planches de calque format raisin (**50 x 65 cm**).

Pour chacune des planches, les éléments suivants étaient obligatoires, éventuellement complétés par d'autres éléments au choix du candidat pour étayer son raisonnement.

Planche n°1 : un plan à l'échelle 1/2500ème (1 cm pour 25 mètres) indiquant :

- l'articulation du projet urbain avec le centre-ville, le fort, le port, et les quartiers qui l'entourent ;

- le positionnement des différents éléments du programme ;

- le système de desserte, des trames viaires, et mobilités actives ;

- la trame verte paysagère.

Planche n°2 : un plan à l'échelle 1/1 000ème (1 cm pour 10 mètres)

- représentation en plan masse du parti d'aménagement donnant à voir une partie significative du projet urbain accompagné des coupes, perspectives et croquis d'ambiance aptes à expliquer vos prises de position.

Remarque : les représentations adoptées sur ces deux planches distinctes devaient apporter des informations différentes et complémentaires sur le projet. L'emploi de la couleur était autorisé. Les représentations devaient être suffisamment précises pour être lues et comprises sans fond de plan.

2.4.3- Documents fournis

Les documents remis aux candidats étaient les suivants :

- une note d'énoncé du sujet de 30 pages format A3, comprenant l'exposé du contexte urbain illustré de données relatives à l'histoire du site, aux documents de planification le concernant, des photos, des plans (occupation du sol, hauteur des bâtiments, disponibilités foncières) et les éléments du programme.

Fonds de plan fournis :

- photos aériennes en couleurs au 1/10.000ème et au 1/2 500ème ;

- un fond parcellaire sur photo aérienne au 1/1 000ème.

2.4.4- Critères d'appréciation

Les principaux critères d'appréciation des réponses des candidats ont été les suivants :

- la problématique : compréhension du sujet, du contexte urbain, expression des enjeux ;

- le programme : respect du programme proposé dans l'énoncé du sujet, pertinence de la combinaison et de l'articulation de ses éléments, ré-interrogation pertinente pour répondre aux enjeux ;

- la composition urbaine : cohérence avec la problématique et les enjeux, qualité du parti d'aménagement et de sa représentation, fonctionnalité de la proposition ;

- le raisonnement et sa représentation : éléments d'information produits, cohérence du propos, clarté de la mise en page au service du raisonnement, maîtrise des échelles de représentation, notamment en termes de cohérence et complémentarité.

2.4.5- Commentaires et recommandations aux candidats

Le sujet d'une opération de reconquête urbaine d'un espace exceptionnel permettait des partis pris forts. Le territoire proposé, composé d'espaces délaissés ou peu qualifiés, sur un port idéalement situé dans la Baie des Anges au cœur d'un site historique exceptionnel, était donc une opportunité de composer avec ambition un quartier à échelle humaine à l'interface d'une ville fragmentée mais aux nombreux potentiels.

Ce sujet a permis de distinguer les qualités fondamentales des candidats au concours de recrutement des architectes urbanistes de l'État : savoir lire un document de synthèse présentant un territoire et ses enjeux, prendre parti sur les axes de projet répondant aux enjeux, restituer le lien entre la compréhension du contexte et les fondements des propositions, dimensionner de façon réaliste un projet urbain et, enfin, le représenter graphiquement et justifier ses intentions.

Concernant la problématique, l'appropriation de certains enjeux était notamment attendue des candidats :

- Redonner une logique urbaine pour tisser des liens entre la ville haute et la ville basse, les secteurs touristiques du Fort Vauban et le centre historique en proposant une composition urbaine structurée par des espaces publics à aménager, un dimensionnement cohérent des voies, des gabarits réalistes d'îlots d'habitation, des épannelages réfléchis en fonction de la topographie des lieux et des constructions existantes ;
- Valoriser un port de plaisance aujourd'hui confisqué par les stationnements en faisant des propositions d'aménagement d'un morceau de ville, pleins et vides, et dont les espaces publics valorisent les perspectives. L'essentiel était de proposer un projet d'ensemble cohérent et une vision stratégique ;
- Intégrer le patrimoine historique et urbain, ainsi que la morphologie du site dans une composition globale ~~v~~alorisant ce contexte exceptionnel ;
- Proposer des logements pour un public diversifié qui, selon les secteurs d'implantation pouvaient offrir des typologies plus ou moins denses. Il s'agissait de montrer ses capacités à intégrer les questions d'échelles, de gabarit, d'orientation, de vis-à-vis, d'accès aux services de proximité et transport, d'accessibilité, etc ;
- Révéler et magnifier les espaces paysagers en s'appuyant sur les éléments de contexte et de projet, en créant des continuités paysagères, des perspectives, en intégrant le végétal en réponse à des problématiques de réchauffement climatique (lutte contre les îlots de chaleur) ;
- Réinventer les usages en créant des espaces publics généreux, ombragés, propices à la marche, au vélo, et autres modes doux ;
- Traiter les enjeux de mobilité, optimiser les offres de transport existantes et intégrer les gares ferroviaire et routière dans la composition urbaine globale ;
- Proposer des stationnements situés à des endroits stratégiques proches des transports, libérer les espaces en surface, s'inscrire dans la durée en proposant des dispositifs de stationnement mutables dans une perspective de baisse du nombre de voitures.

En termes de représentation graphique, on observe sur plus de la moitié des planches (17/23) des lacunes sur des compétences normalement acquises lors de la formation initiale : absence d'indication des échelles, du nord, des traits de coupe et des légendes, mise en page globale de la planche parfois déséquilibrée, manque de soin et de lisibilité apporté au graphisme (dessin et écriture).

Il a pu être observé une appréhension souvent incomplète des enjeux énoncés dans le sujet et un décalage entre les intentions formulées et la représentation spatiale proposée. Le parti pris d'aménagement n'est pas toujours énoncé dans le titre, ou alors de manière timorée. Les correcteurs ont recherché, parfois sans succès, la représentation de la stratégie d'urbanisme proposée par les candidats.

Concernant les enjeux peu ou mal traités dans la majorité des planches :

En termes de composition urbaine, les articulations sont peu visibles ce qui donne l'impression d'une juxtaposition de secteurs plutôt qu'une approche cohérente d'ensemble.

L'impasse de certaines copies sur les enjeux de mobilité interroge sur la bonne compréhension des problématiques d'urbanisme.

La question des espaces publics a été, souvent, insuffisamment traitée, notamment la qualification des espaces entre le port et le remblai de la voie ferrée :

- Pas ou peu de remise en cause du tracé des voies existantes, ce qui a limité les marges de manœuvre pour intégrer d'autres îlots bâtis, ou des espaces publics plus généreux avec des voies dédiées aux modes doux ;
- En bordure du port, quelques aménagements paysagers intéressants, mais souvent timides. On retrouve parfois les parkings existants sur les quais, ou les traces de ces parkings qui n'ont aucun intérêt.

Des difficultés ont également été constatées à choisir la bonne échelle en fonction de ce que l'on souhaite mettre en avant (grands principes d'aménagements, morphologie urbaine, focus sur une structure bâtie ou un espace public…) Les plus-values opérationnelle et sensible recherchées dans la conception au 1/1000^{e} ont rarement été trouvées dans les planches des candidats.

Les enjeux du quartier du port Vauban, présentés dans l'énoncé du sujet, n'ont généralement pas été tous appréhendés par les candidats, mais ont été néanmoins repérés par certains d'entre eux.

Des candidats ont néanmoins réussi à proposer des axes de projet qui assemblent les dimensions quotidiennes et touristiques du quartier et le programme.

Les éléments de programme proposés dans l'énoncé, outre le fait que les correcteurs s'attendent à les retrouver dans les propositions, doivent être considérés comme un matériau à traiter par les candidats dans le cadre de leur projet urbain. Ils ont été trop souvent abordés de façon approximative, voire parfois, totalement ignorés. Leur absence a logiquement été sanctionnée dans la notation. La mise en projet d'un programme demande que soient également maîtrisées des notions de construction et de confort d'usage : épaisseur d'un bâtiment d'habitation, prospects admissibles entre façades, ratio de places de stationnement, possibilité d'accès et fonctionnement d'un parking ...

Concernant la composition urbaine, il était attendu que celle-ci fasse sens avec les enjeux présentés, que la combinaison des fonctions et la composition des espaces publics soient en lien avec leurs usages, que les espaces urbains soient structurés, que l'articulation avec le tissu urbain existant soit maîtrisée, que l'intervention sur le site soit respectueuse de l'esprit du lieu, et que les propositions de constructions abordent les formes d'îlots et/ou les formes bâties.

Concernant la structure du raisonnement et des éléments d'information, les correcteurs ont été attentifs :

- à la cohérence du propos, depuis la compréhension des enjeux jusqu'aux propositions formalisées dans le plan d'aménagement ;

- à la prise en compte des spécificités des différentes échelles et à leur complémentarité ;

- ainsi qu'à la lisibilité des représentations.

Globalement, les candidats ont montré des qualités différentes. Leurs propositions ont rarement couvert l'ensemble des critères attendus alors que la qualité de certaines planches graphiques aurait pu aisément progresser si avec une lecture plus attentive de l'énoncé, une appréhension explicite des enjeux et une traduction plus rigoureuse du programme dans les propositions.

Il résulte des travaux des correcteurs une analyse en trois groupes de copies.

- Un premier groupe de planches graphiques, notées sous la barre de 5 /20, qui ne formule pas de proposition intelligible ou fondée sur l'énoncé du sujet.

- Un second groupe de planches, notées entre 5 et 9,5 /20 qui présente des intentions de projet inabouties, parfois contradictoires entre les échelles de représentation ou encore des incohérences entre l'expression spatiale et l'intention annoncée. Malgré une volonté manifeste de couvrir un champ large d'expressions graphiques, schémas, coupes, plans de composition, titres et légendes, certaines

des représentations ont interrogé les correcteurs : pourquoi, par exemple, mettre une coupe si on n'a pas d'idée de ce qu'on cherche à expliquer à travers celle-ci ? Le travail sur la couture de la ville haute jusqu'à la mer aurait pu inspirer davantage ce type de représentations.

Beaucoup de candidats, en l'absence de représentation du contexte à une échelle pertinente et de mise en situation de leurs intentions et au regard de leur faible prise en compte du programme donné dans l'énoncé, n'ont pas démontré leur aptitude à se saisir avec maîtrise d'un projet urbain. La cohérence des différentes représentations, la convergence des intentions, ont souvent été vainement recherchées par les correcteurs, bien que leur exigence ait été plus de l'ordre de la compatibilité que de la conformité.

En outre, le soin défaillant apporté à la représentation graphique et à la clarté de composition des planches conduit les correcteurs à inviter les candidats à mobiliser les compétences acquises dans le cadre de leur formation initiale.

Néanmoins, les correcteurs ont recherché et décelé certaines des capacités attendues dans l'appréhension du sujet, de nature partielle et variable selon les candidats de ce groupe.

- Dans un troisième groupe de copies, des candidats se sont approprié le sujet et ont formulé des propositions pertinentes, suivant des partis pris très différents les uns des autres. Pour ces meilleures planches, les correcteurs ont valorisé la clarté des orientations du projet, la convergence entre les intentions exprimées et leur spatialisation, l'appropriation du programme proposé, la cohérence de sens et la différenciation des éléments représentés aux différentes échelles et expliqués à travers titre, sous-titres, et commentaires, voire la structuration en plusieurs niveaux de lecture des propositions.

2.4.6- Bilan des notations

La diversité de la qualité des copies a conduit à étaler les notes 2 à 15,25 /20, de façon homogène entre les deux filières, et les 22 notes se répartissent ainsi :

- 0 copie notée au-dessus de 16 ;

- 3 copies notées entre 12 et 15,99 ;

- 5 copies notées de 8 à 11,99 ;

- 6 copies notées de 5 à 7,99 ;

- 8 notes éliminatoires inférieures à 5.

Bilan de l'épreuve 1 option urbanisme	Externe		Interne		Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	5	0	1	0	2	8
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	0	6	0	1	0	0	7
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	0	6	0	0	0	0	6
Notes supérieures à 15/20	0	1	0	0	0	0	1
Total	**0**	**18**	**0**	**2**	**0**	**2**	**22**

2.5- Bilan statistique des épreuves écrites

Le nombre des candidats s'étant inscrits pour passer le concours était de 73 pour la filière patrimoine et de 60 pour la filière urbanisme.

31 se sont présentés effectivement au concours pour la filière patrimoine et 22 pour la filière urbanisme.

	Nombre de postes	**Patrimoine**		
		Présents	**Admissibles**	**Taux d'admissibilité**
Concours Externe	12	28	7	25 %
Concours Interne	2	2	0	0 %
Examen Pro	1	0	0	
Total	**15**	**31**	**7**	**23 %**
	Nombre de postes	**Urbanisme**		
		Présents	**Admissibles**	**Taux d'admissibilité**
Concours Externe	4	18	8	42 %
Concours Interne	1	2	0	0 %
Examen Pro	1	2	0	0 %
Total	**6**	**22**	**8**	**36 %**

Les résultats reflètent un niveau moyen des candidats, sensiblement différent suivant les filières :

- pour la filière patrimoine sur 31 candidats présents, 7 ont été déclarés admissibles (22 %), soit un nombre d'admissibles inférieur au nombre de postes ouverts,
- pour la filière urbanisme sur 22 candidats présents, 8 ont été admissibles (34 %) soit un nombre d'admissibles légèrement supérieur au nombre de postes ouverts.

3- ÉPREUVES ORALES

Les trois épreuves orales se répartissent entre :

- une épreuve d'appréhension d'un projet d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement (coefficient 6), sur la base d'un dossier spécifique à chaque spécialité (patrimoine – urbanisme),
- un entretien avec le jury (coefficient 8),
- et une épreuve de langue étrangère (coefficient 2).

Les membres du jury ne disposent pas, durant ces épreuves orales, des notes des épreuves écrites des candidats.

Profils des candidats admissibles

Les profils des candidats admissibles sont assez différents selon les spécialités :

- patrimoine, avec trois femmes et cinq hommes (soit un ratio en pourcentage de près de 60/40, celui de la session 2020 étant de 85/15) et une moyenne d'âge de 34 ans,
- urbanisme, avec une femme et sept hommes et une moyenne d'âge de 42 ans.

Les parcours des candidats sont variés qu'il s'agisse de leurs formations au-delà du diplôme d'architecte ou de la nature et la durée des expériences professionnelles.

Les candidats de la filière « patrimoine » présentent certaines caractéristiques notables ; sur sept candidats admissibles :

- tous ont une formation post-diplôme d'architecte ou HMNOP, dont deux diplômes de spécialisation et d'approfondissement dans le champ du patrimoine,

- cinq candidats ont travaillé en unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sous contrat ou à l'occasion de stage, ou encore en tant qu'agent titulaire et un au sein d'une agence d'architecte en chef des monuments historiques.

Pour la filière « urbanisme », sur huit candidats admissibles :

- tous sont titulaires de la HMNOP

- trois disposent de post-diplômes dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement et du paysage,

- deux ont un diplôme de spécialisation et d'approfondissement dans le champ du patrimoine,

- quatre exercent au sein de collectivités territoriales ou de services extérieurs de l'État,

- quatre exercent en libéral ou sont salariés de structures privées.

Un candidat admissible en spécialité urbanisme ne s'est pas présenté aux épreuves orales.

3.1- Épreuve n°4 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury

3.1.1- Présentation de l'épreuve

Cette épreuve consiste à mener une analyse critique d'un dossier opérationnel. Cette année l'ensemble des sujets étaient identiques pour les deux filières (urbanisme ou patrimoine). Les candidats devaient analyser les dossiers en se positionnant en fonction de la filière choisie (vous êtes chef de l'Udap de…, vous êtes chef du service urbanisme de la DDT de…). Après une présentation de son analyse par le candidat, le point de vue est développé et soutenu dans une discussion contradictoire avec le jury.

Cette épreuve est destinée à apprécier la capacité d'appréhension, d'analyse et de synthèse rapide des candidats, leur aptitude à présenter une opération et son contexte de manière claire, précise et convaincante, leur capacité d'adaptation et de négociation dans une discussion. Elle inclut la vérification des connaissances juridiques.

Les candidats disposent de 40 minutes de préparation pour analyser un dossier issu d'une situation réelle et préparer une présentation synthétique, avec conclusions argumentées et, le cas échéant, formuler des propositions d'évolution.

L'entretien se répartit entre 10 minutes de présentation et 20 minutes d'échanges, questions – réponses, avec le jury.

Pour la session 2022, les sujets retenus traitaient de thématiques variées : projets d'architecture et d'urbanisme en espaces protégés, réhabilitation-reconversion de bâtis existants, renouvellement urbain, ouverture à l'urbanisation de terres agricoles, projets en sites à enjeux littoraux ou environnementaux, etc.

La totalité des sujets était constituée d'études de cas transversaux correspondant simultanément aux deux spécialités « urbanisme » et « patrimoine ».

Les questions des membres du jury ont eu pour objectif :

- d'approfondir le sujet et de faire préciser au candidat son point de vue ;

- d'apprécier son aptitude à traiter des questions de méthodes, de gestion des acteurs et des ressources techniques pour accompagner le dossier ;

- d'introduire une variable contextuelle pour lui faire adapter son propos à une situation différente ;

- de l'inviter à prendre du recul en questionnant d'autres exemples et des références éclairantes ;
- d'apprécier, enfin, l'attitude générale en matière d'écoute et d'expression dans le cadre d'une mise en situation professionnelle.

3.1.2- Commentaires et recommandations aux candidats

Cette épreuve a été conçue pour évaluer la capacité d'analyse et de synthèse des candidats, leur aptitude à présenter un dossier de manière claire et structurée. A la suite, leur faculté d'écoute, de prise en compte rapide de données nouvelles et d'adaptation à une situation variable, tout en sollicitant leur capacité à argumenter, à tenir une position ou à négocier, ont été mises en jeu. Leurs connaissances juridiques et leurs compétences dans le champ du sujet traité, leurs dispositions à faire appel à des références pertinentes pour porter un regard éclairé sur un sujet donné ont permis de compléter la solidité de leur approche.

Pour les deux filières, la majorité des candidats auditionnés a montré une compréhension satisfaisante de l'épreuve, ce que traduisent les notes supérieures à la moyenne. La plupart des exposés, clairs et construits, ont démontré la capacité attendue d'analyser et de comprendre les enjeux du dossier. Le jury a cependant constaté, pour d'autres candidats, davantage de difficultés à structurer le propos, à synthétiser la problématique urbaine et/ou patrimoniale au sein d'un contexte institutionnel et territorial, pour dégager clairement un positionnement, puis proposer des orientations permettant l'amélioration des projets. Pour certains, il a même été constaté des carences importantes dans la connaissance des acteurs de la préservation du cadre bâti ou de l'urbanisme et des approximations juridiques.

Le jury souligne le constat d'une capacité relative à discerner et exprimer une problématique nette, ainsi qu'affirmer une prise de position à la suite. L'analyse des espaces et du bâti dans ses caractéristiques urbaines, historiques et géographiques est parfois superficielle ou négligée, alors qu'elle constitue une clé de compréhension du sujet et convoque les compétences attendues de l'AUE. A la suite, la méconnaissance des acteurs, décideurs ou partenaires de l'aménagement, des compétences de l'État ou de celles des collectivités, des modalités de gouvernance expliquent certaines hésitations et la difficulté de défendre le positionnement de façon objectivée. Le rôle de l'État est parfois idéalisé, celui des partenariats et du travail en « mode projet », sous-estimé.

La conclusion peut être la même que les années précédentes, recommandant de se préparer au concours par l'approfondissement de la connaissance des grandes politiques publiques, de l'environnement juridique et administratif, ceci sans se départir des compétences et des outils de compréhension de l'architecte et de l'urbaniste, à savoir une culture architecturale et urbaine du patrimoine au paysage, permettant d'analyser et comprendre les situations auxquelles est confronté tout AUE quelle que soit sa filière. Cette connaissance constitue, en effet, le socle indispensable à la capacité d'analyse, de jugement, de construction d'un positionnement motivé et de propositions d'outils ou de processus adaptés.

3.1.3- Bilan des notations

Bilan de l'épreuve 4 : appréhension d'un dossier	Externe		Interne		Professionnel	
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	3	1	0	0	0	0
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	4	4	0	0	0	0
Notes supérieures à 15/20	0	2	0	0	0	0
Total	**7**	**7**	**0**	**0**	**0**	**0**

3.2- Épreuve n°5 : entretien avec le jury

3.2.1- Présentation de l'épreuve

L'entretien avec le jury visait à apprécier les motivations et les aptitudes des candidats à intégrer le corps des architectes et urbanistes de l'État dans un contexte professionnel diversifié, à éprouver leur sens de l'intérêt général, à évaluer leurs capacités d'organisation et de management, à tester leur ouverture d'esprit, leur culture générale dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage et du patrimoine et enfin à estimer leurs facultés de dialogue, d'écoute et d'adaptation.

Outre les connaissances techniques acquises des formations et de l'expérience professionnelle des candidats, l'entretien est destiné à apprécier la cohérence de leur démarche au vu de leur parcours, ainsi que leurs aptitudes relationnelles permettant de s'insérer dans un collectif, une chaîne hiérarchique et d'assumer des responsabilités de cadre supérieur de l'Etat.

Les candidats disposaient de dix minutes pour présenter, à travers leur itinéraire de formation ou leur parcours professionnel, les compétences acquises et exposer leurs motivations et la manière dont ils se projetaient dans les fonctions d'AUE. Cette présentation était suivie d'une demi-heure de questions et d'échanges avec les membres du jury, destinée à appréhender les acquis de leur expérience personnelle et professionnelle et leur compréhension des enjeux du métier d'AUE et des politiques publiques dans lesquelles s'inscrit son action.

3.2.2- Commentaires et recommandations aux candidats

L'approfondissement de l'expérience des candidats a permis, en règle générale, d'approcher leurs motivations pour intégrer le métier d'AUE, de mesurer leur sens de l'intérêt public et de l'intérêt général, d'évaluer leurs aptitudes à l'organisation et au management, et enfin de tester leur ouverture d'esprit, leur culture générale dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, ainsi que leurs dispositions à la communication.

Positionnement des AUE et politiques publiques auxquelles ils concourent

L'entretien avec le jury a notamment vocation à apprécier le niveau de compréhension des politiques publiques dont relèvent les missions des AUE et des enjeux qu'elles sous-tendent, dans un contexte en pleine évolution. La prise de recul tout autant qu'une réflexion personnelle sur le rôle de l'État et des AUE sur ces questions étaient attendues.

Un nombre significatif de candidats ont eu des difficultés à se projeter dans l'exercice du métier d'AUE dont ils avaient une compréhension assez faible. Ce sont en général les mêmes candidats qui ont peiné à traiter des politiques publiques des ministères qu'ils entendaient intégrer et à en comprendre le sens. Certains candidats avaient même une approche assez approximative du cadre de l'exercice des métiers du patrimoine et de l'aménagement. Ces carences ont aussi été constatées pour des candidats ayant été en poste dans des services déconcentrés.

Les problématiques environnementales ont été souvent au centre des échanges entre le jury et les candidats. Sur cette thématique, beaucoup d'entre eux s'en sont tenus à des propos assez convenus sans faire le lien, ni avec la pratique professionnelle, ni avec les politiques publiques des ministères qu'ils souhaitaient intégrer.

Certains candidats avaient pris le soin de rencontrer des AUE en poste, dont les fonctions étaient en lien avec la spécialité dans laquelle ils concouraient. À l'évidence, ces contacts ont conforté leur connaissance du positionnement des AUE et de la diversité des situations et des enjeux auxquels ils sont confrontés et leur ont permis d'avancer des éléments plus construits, plus concrets et de dépasser les propos d'ordre général qui caractérisent trop souvent l'entretien avec le jury.

Ces contacts préalables sont utiles aux candidats pour disposer d'une connaissance des missions et du cadre d'action des services publics des collectivités territoriales et de l'État (en particulier ceux relevant des ministères de la culture, de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales). Ils peuvent également leur permettre de vérifier que l'exercice du métier d'AUE est en bonne résonance avec leurs aspirations et leur projet professionnel.

Aptitudes au management, capacité de jugement et de négociation

Assez peu de candidats avaient une pratique avérée du management d'équipes ou de projets. Le jury s'est donc employé à tester, en la matière, leurs convictions et leurs valeurs à partir de mises en situation destinées aussi à apprécier leur capacité de jugement, de réactivité et d'arbitrage.

Ces mises en situation visaient aussi à mesurer leur compréhension des jeux d'acteurs dans un contexte professionnel et institutionnel donné.

Beaucoup ont fait preuve de bonnes capacités d'analyse des situations qui leur étaient soumises, y compris les candidats les plus jeunes qui ont souvent démontré, à défaut d'expérience, un bon sens managérial très appréciable.

D'autres candidats ont éprouvé de sérieuses difficultés qu'il s'agisse de la juste appréciation des situations, du rôle, de la responsabilité du manager ou encore des risques auxquels il est exposé.

Là encore, des échanges approfondis avec des AUE en poste, prépareraient sans doute ces candidats, assez éloignés des réalités de terrain, à se forger des connaissances et des convictions en la matière et à en comprendre le sens. Ils mesureraient alors que le dialogue et l'écoute, s'ils sont bien sûr utiles, ne peuvent suffire à fonder un système de management qui doit faire toute sa part à la stratégie et à la prise en compte des différentes problématiques.

Appréciation globale

D'une manière générale, le jury a été particulièrement intéressé par les candidats ayant su exprimer une pensée claire et structurée, ayant porté attention aux questions qui leur étaient adressées, demandant parfois de les préciser pour mieux y répondre, ayant illustré leurs positions avec des exemples concrets, issus de leur pratique, ayant, enfin, répondu avec honnêteté aux interrogations du jury qui sait parfaitement distinguer les propos de circonstance destinés à l'impressionner, des postures sincères inspirées de l'expérience du candidat et de son engagement à servir l'action publique.

3.2.3- Bilan des notations

Bilan de l'épreuve 5 : entretien avec le jury	Externe		Interne		Professionnel	
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	3	1	0	0	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	0	0	0	0	0	0
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	4	4	0	0	0	0
Notes supérieures à 15/20	0	2	0	0	0	0
Total	**7**	**7**	**0**	**0**	**0**	**0**

3.3- Épreuve n°6 en langue anglaise

3.3.1- Présentation de l'épreuve

L'épreuve consiste en un exposé de cinq à dix minutes à partir d'un texte en langue anglaise, tiré au sort et portant sur un sujet d'ordre général, suivi d'un entretien avec l'examinateur ; l'exposé et l'entretien se déroulant en langue anglaise.

Cette épreuve est destinée à vérifier que les candidats sont capables de comprendre un texte au vocabulaire courant et qu'ils maîtrisent suffisamment la langue anglaise pour soutenir une conversation d'ordre général.

3.3.2- Commentaires et recommandations aux candidats

3.3.3- Bilan des notations

Bilan de l'épreuve 6 en langue anglaise	Externe		Interne		Professionnel	
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	0	0	0	0	0	0
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	3	3	0	0	0	0
Notes supérieures à 15/20	4	4	0	0	0	0
Total	**7**	**7**	**0**	**0**	**0**	**0**

4- LES RÉSULTATS DU CONCOURS

Le tableau ci-après, rend compte du nombre de candidats admis à l'issue des notes finales après prise en compte des notes de l'écrit et de l'oral. Lequel ne peut évidemment pas dépasser le nombre total de postes ouverts par filière.

Pour la filière patrimoine, quatre candidats sur la liste externe ont pu être admis pour quatorze postes ouverts en externe et interne. Aucun des candidats qui s'étaient inscrits au concours interne et à l'examen professionnel n'a été reçu.

Pour la filière urbanisme, cinq candidats ont pu être admis, tous en externe pour cinq postes ouverts en externe et interne, par ailleurs, un poste a été inscrit sur la liste complémentaire. Le poste ouvert à l'examen professionnel n'a pas été pourvu.

	Patrimoine			
	Nombre de postes	admissibles	Présents oral	Admis
Concours externe	12	7	7	4
Concours interne	2	0	0	0
Examen professionnel	1	0	0	0
Total	**15**	**7**	**7**	**4**

	Urbanisme - aménagement			
	Nombre de postes	admissibles	Présents oral	Admis
Concours externe	4	8	7	5
Concours interne	1	0	0	0
Examen professionnel	1	0	0	0
Total	**6**	**8**	**7**	**5**

Pour la filière urbanisme, un candidat a été placé en liste complémentaire, ce candidat a été intégré aux lauréats du concours.

Monsieur Pascal MIGNEREY
Président du jury